

Le Comité de la Charte se renforce :

Un « nouveau » Comité orienté vers le respect du donateur et l'intérêt du public !

La société évolue : le public et, en particulier les donateurs, sont de plus en plus exigeants à l'égard des organisations faisant appel à la générosité du public. Fidèle à sa vocation et capitalisant sur ses 20 ans d'expérience, le Comité de la Charte, organisme de contrôle et d'agrément, se modernise. Le « nouveau » Comité de la Charte se tourne aujourd'hui résolument vers le respect du donateur et l'intérêt du public comme le précise désormais son objet social : « Il a pour objet d'assurer la confiance des donateurs et d'œuvrer dans leur intérêt en élaborant des bonnes pratiques et en contrôlant l'application.. ».

Il renforce aussi son conseil d'administration par l'arrivée d'administrateurs indépendants et annonce la création de l'Observatoire de la confiance.

Cette réforme est l'objet de la conférence de presse du 20 février 2008 à 9h15 au Press Club de France à Paris.

« Le Comité de la Charte se donne les moyens et l'indépendance nécessaires pour continuer à jouer son rôle de militant de la transparence et d'aiguillon du monde des organisations faisant appel à la générosité du public. » selon Michel Soublin, Président du Comité de la Charte.

Un comité renforcé avec l'arrivée d'administrateurs indépendants.

Désormais, ce sont **7 administrateurs indépendants** dont le président du Comité qui siégeront au Conseil d'administration et qui disposeront de la majorité. Le Conseil d'administration comportera aussi 6 représentants d'organisations agréées.

L'objectif ? Apporter une vision nouvelle, une diversité de compétences et d'expertises reconnues ainsi qu'une capacité à adapter les règles déontologiques aux évolutions de la société.

Avant la réforme, le Conseil d'administration était constitué de 12 représentants des organisations agréées et de 3 personnalités qualifiées.

Le développement des échanges avec le public.

Dans le droit fil de son enquête sur le phénomène de la confiance réalisée par TNS SOFRES en 2007, le Comité de la charte amplifie son action vers le grand public et les donateurs et crée l'observatoire de la Confiance. Cet observatoire approfondira ses études et analyses sur les leviers de la confiance par le biais de sondages et forums internet ou en s'associant à des études sur ces thèmes.

Renforcé et plus indépendant, prenant mieux en compte les nouvelles attentes des donateurs, le Comité de la Charte a fait « sa mue ». Une réforme nécessaire et salutaire qui consolide la valeur de la marque d'agrément illustré par le fait que bien des organisations petites ou moyennes souhaiteraient obtenir ce sésame qu'est devenue cette marque.

Seules les organisations agréées sont autorisées à apposer la marque d'agrément suivante sur leurs documents :



Pour connaître la liste des organisations agréées : www.comitecharte.org.

Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Sa mission depuis près de 20 ans est de promouvoir, à travers l'agrément qu'il accorde à ses membres, une plus grande rigueur pour permettre le « don en confiance ». Il a élaboré une Charte de Déontologie et agréé aujourd'hui 55 associations et fondations qui y adhèrent volontairement et s'engagent solennellement non seulement à respecter la Charte de Déontologie mais aussi à se soumettre à un contrôle continu. Il a aussi une action incitative auprès de l'ensemble du monde caritatif. www.comitecharte.org

Service de Presse : Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi* -Tél. au Comité : 01 53 36 35 02/03 – mobile :

06 22 78 71 38 - Tél. bureau : 09 64 28 52 08 - mail : contactpresse@comitecharte.org ou mp.medouga@orange.fr - * se prononce Jikessi – www.mp-c.eu.